

Réf: Dossier 240531

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CAMARA MOUSSA SAMA TRANSPORT »

Siège Abidjan, Adjamé, ABIDJAN, ADJAME quartier

Nouvelle gare routière. Lot 120, Ilot : 11, Section : AR,
parcelle, Lot 120, Ilot 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09 Août 2023, et enregistrés au CEPICI le 10 Août 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CAMARA MOUSSA SAMA

TRANSPORT »

Objet : TRANSPORT DE BIENS ET DE PERSONNES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Adjamé, ABIDJAN, ADJAME quartier Nouvelle gare routière. Lot 120, Ilot : 11, Section : AR, parcelle, Lot 120, Ilot 11

Dirigeant(s) M CAMARA MOUSSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-08985 du 14/08/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°59070/GTCA/RC/2023 du 14/08/2023

